



COMMERCE

Un soutien aux commerçants toujours affirmé

La ville d'Aubagne multiplie les actions pour soutenir ses commerçants et ses artisans : partenariats avec les institutions et les chambres consulaires, octroi d'une subvention d'accompagnement par le biais du dispositif FISAC et volonté d'accompagner les commerçants vers la digitalisation de leurs points de vente.

Publié le 16 décembre 2019

Mise en place d'une commission d'indemnisation

Dans le cadre des travaux d'envergure de rénovation du centre-ville, le cours Barthélémy, l'avenue Loulou Delfieu, la place de l'Horloge et la place des Quinze offriront un espace urbain attractif. Les travaux, qui ont débuté en juillet, ont pu occasionner chez certains commerçants et artisans du secteur une baisse de fréquentation. Afin de les soutenir, la ville d'Aubagne a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) pour la mise en place d'une Commission Métropolitaine d'Indemnisation Amiable (CMIA). Cette demande a reçu un avis favorable. Le rôle de la Commission sera d'évaluer les préjudices économiques subis à la suite d'expertises judiciaires et de déployer ensuite les moyens financiers pour pouvoir y remédier. Le 19 novembre, les commerçants et artisans impactés par les travaux ont pu assister à l'Hôtel de Ville à une réunion d'information visant à présenter ce dispositif d'aide métropolitain et ses modalités. Pour constituer leur dossier, commerçants et artisans pourront s'appuyer sur des collaborateurs référents de la Chambre de Commerce (CCIMP) et de la Chambre de Métier de l'Artisanat (CMAR), nommés pour les orienter et les conseiller dans cette démarche.

Une aide complémentaire de l'URSSAF Sécurité Sociale des Indépendants

En parallèle, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, l'URSSAF Sécurité Sociale des indépendants (ex RSI) s'est également engagée à prêter main-forte aux commerçants du centre-ville aubagnais. Le 21 octobre, l'organisme les a conviés à une réunion d'information pour leur soumettre les possibilités d'accompagnement et les aides qu'elle déploie. La Caisse propose ainsi à ses affiliés, et en fonction de la situation personnelle de chacun, de pouvoir bénéficier d'une exonération de charges ou d'un étalement de leurs cotisations. Cette aide est proposée à la fois aux professionnels dont le commerce se situe directement dans le périmètre des travaux, et plus largement à l'ensemble des commerçants du centre-ville, indirectement impactés.

Le programme FISAC validé !

C'est officiel, Aubagne bénéficiera aussi de la subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le

Commerce (FISAC), attribuée par le Ministère de l'économie et des finances. Élaboré avec la CCIMP, la CMAR ainsi que l'association des commerçants « Commerce Aubagnais de Proximité » (CAP), ce dispositif, qui court sur trois ans, doit permettre aux commerçants et aux artisans aubagnais de pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'État et de la Ville. Grâce à cette subvention, ceux-ci pourront œuvrer à la modernisation de leurs points de vente (rénovation de vitrines, devantures, enseignes, etc.), bénéficier d'un accompagnement pour se familiariser à l'usage du numérique (dont la création et l'animation de comptes Facebook ou Instagram), à l'évolution des attentes clients, ou encore se prêter à des journées de coaching. Le projet FISAC pourra par ailleurs faciliter les projets d'animation déployés par l'association des commerçants ou des chambres consulaires que sont la CCIMP et la CMAR.



Les Aubagnais majoritairement favorables au "Click and Collect"

Les résultats de l'enquête menée auprès des Aubagnais et des agents de la Ville sont concluants : la majorité des participants se dit favorable à la mise en place du « Click and Collect », cette « Marketplace locale » visant à pouvoir effectuer ses achats en ligne chez les commerçants du centre-ville et les récupérer ensuite au moment de son choix. Confiées à la CCIMP pour analyses, les données du sondage révèlent que la mise en place du dispositif est particulièrement attendue par les consommateurs dans le secteur de l'alimentaire et des métiers de bouche, suivi par ceux de l'habillement et des soins de beauté.

Pensé par la CCIMP et la Direction du Développement économique de la Ville, l'enquête avait pour but de mettre à jour les habitudes de consommation des Aubagnais et de connaître leurs attentes en matière d'achat en ligne dans leur ville. Les données qui en ressortent vont permettre aux commerçants de se positionner quant à l'installation du dispositif dans leur boutique, lequel pourrait leur offrir une visibilité sur la toile et la possibilité de toucher de nouveaux clients. La CCIMP accompagnera celles et ceux qui souhaitent l'adopter et les épaulera dans le déploiement de cette nouvelle stratégie commerciale.



Facilitez-vous le stationnement !

Pour un stationnement de longue durée, privilégiez les parkings souterrains du 8-Mai-1945 (375 places), Beaumond (234 places) et Centre ancien (286 places).

- > La première heure est offerte par la ville d'Aubagne.
- > Les 2^e et 3^e heures de stationnement sont offertes par les commerces adhérents de l'association Commerces Aubagnais de Proximité.

À noter ! L'ensemble des parkings souterrains est gratuit les week-ends des 14 et 15 décembre et des 21 et 22 décembre, de 10h à 19h.

Pour une course rapide, pensez également au stationnement en zone bleue. De 7h à 19h, la durée autorisée est de 30 minutes, durée définie par votre disque bleu, mis en évidence sur le pare-brise.

